

Prêt personnel

C'est quoi ?

Le prêt personnel est un prêt d'argent accordé par une institution financière, une compagnie de finance ou un individu. Le prêteur n'exige souvent aucune autre *garantie* que la *solvabilité* de l'emprunteur. Dans certains cas, le *créancier* exigera quand même une *caution* ou une *garantie* sur le bien acheté avec le montant prêté (sur un véhicule automobile, par exemple).

Des prêts personnels sur une carte de crédit sont proposés par des commerçants ou des professionnels (le dentiste, par exemple) ou directement par des institutions financières, sous forme de seconde limite de crédit.

Utilisation courante

Le prêt personnel est utilisé pour l'achat de biens ou le financement de services, mais aussi pour une *consolidation de dettes*. Les prêts sur carte de crédit sont utilisés pour payer des biens ou des services.

Note : Les termes qui apparaissent en italique dans le texte sont définis à la fiche A : Information préalable.

+ Avantages

- Le montant des versements et la durée du remboursement sont connus dès le départ, ce qui peut faciliter la gestion du budget.
- L'emprunteur peut rembourser en partie ou en totalité son prêt en tout temps et sans pénalité.
- Les taux *d'intérêt* des prêts personnels et des prêts sur carte de crédit sont plus avantageux que ceux des cartes de crédit.

– Inconvénients

- Si le *débiteur* n'effectue pas son versement sur le prêt sur carte de crédit, le *taux d'intérêt* plus élevé de la carte de crédit lui sera appliqué.
- L'*endossement* par une autre personne est souvent exigé : il faut bien y réfléchir avant de demander à un proche d'endosser un prêt ou d'accepter soi-même de se porter *caution* (voir la fiche Mises en garde).



Bon à savoir

- Le contrat et ses conditions, incluant les *taux d'intérêt*, varient beaucoup selon le type de prêteur. Ainsi, il est peu recommandé de faire affaire avec les compagnies de finance, qui n'offrent généralement pas des conditions de prêt avantageuses.
- Plus le montant du prêt est élevé, plus les critères d'obtention seront stricts. Ainsi, en général, une enquête de crédit est exigée pour les prêts de 5000 \$ et moins; le pointage du bureau de crédit déterminera le *taux d'intérêt*. Pour les prêts d'un montant plus élevé, d'autres conditions peuvent s'ajouter : divulgation des sources des revenus, des motifs de l'emprunt, bilan financier, etc.
- Certains commerces de détail proposent l'achat de biens en annonçant : « Aucun paiement avant x mois ». Il faut savoir que si le montant complet n'est pas remboursé à la date prévue, le *taux d'intérêt* fixé au contrat (et souvent assez élevé) pourrait être appliqué au *solde* rétroactivement au jour de l'achat.
- Certains commerçants offrent plutôt un financement « Sans frais, sans intérêts ». Il est bon de savoir que l'acheteur qui choisit de payer comptant pourra souvent obtenir un rabais de la part du commerçant (rabais équivalant à certains *frais de crédit* inclus dans le prix annoncé).